

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1071 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Toulama-FARESS

Date de naissance : 14-10-51

Adresse : Res AL Badri 10M 2 nR 3 G/H 11, Ben Youssef

6480

Tél. : 06.65.99.39.73 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
Rue 23, N° 69, Hay El Qods en face
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi
CASABLANCA - Tél. : 022.73.78.51

Date de consultation : 3/02/2020

Nom et prénom du malade : FARESS Toulama Age :
HTA - Diabète

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :
HTA - Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CRSA Le : 15/02/2020

Signature de l'adhérent(e) : Cher



ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/02/2020	7		1500 Dhs	DR HASSAN CHEFFI Médecin Généraliste N° 69, Hay El Oods en face Salima Zahra. Sidi Barnoussi Tél. : 022.73.78.51

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie KARIMOUKA	31/02/2020	500 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX

الدكتور حسن الشفي

Docteur Hassan CHEFFI

Médecine Générale

Diplômé en Echographie
de l'Université de Montpellier

الطب العام

دبلوم في التشخيص

العلمي بالصدى جامعاً مونبلي

LOT : 19E002
PER : 11/11/2020

KARDEGIC 160MG
SACHETS 830

P.P.V : 35DH70



Casablanca, le 31/02/2020

LOT : 19E001
PER : 10/10/2020

KARDEGIC 160MG
SACHETS 830

P.P.V : 35DH70



KARDEGIC 160MG
SACHETS 830

P.P.V : 35DH70



FARESS

Toulamia



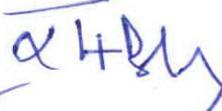
63,30x3 Nitazide 16/25



44,70x4 Dimicrom 60mg



35,70x3 Kardelgic 160



120,00 131 i midi

11,50x2 Cell Blue 430

DR HASSAN CHEFFI

Médecin Généraliste

زنقة زهراء 23، رقم 69، حي العادل قادوس، الدار البيضاء

Rue 23, N° 69, Hay Al Qods, Sidi Bel Abbès 23451

Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bel Abbès 23451

CASABLANCA - Sidi Benoussi - Casablanca

Rue 23 N° 69 - Hay El Qods (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Benoussi - Casablanca

الهاتف: 05 22 73 78 51

44,70

63,30

44,70

44,70

63,30

63,30

44,70



Pharmacie KAWNOUKA

Dr. Kamilia REYAD

Résidence Al Badr, GH 14, Imm 2, N°1

Ahl Loughlam SIDI MOUMEN

CASABLANCA

Tel/fax: 05 22 74 06 35

Mail: kawnouka@outlook.com

FACTURE N° 2833

Casablanca, le 03/02/2020

MR FARESS TOULAMA

Qté	Désignation	PPV unitaire TTC	TOTAL TTC en DH
1	ON CALL PLUS BANDELETTE/25	120,00	120,00
	TOTAL TTC		120,00

Arrêté la présente facture à la somme **TRENTE DIRHAMS**.

Dr. Kamilia REYAD
Résidence Al Badr, GH 14, Imm 2, N°1
Ahl Loughlam SIDI MOUMEN - Casablanca
Tel/fax: 05 22 74 06 35 / GSM: 06 61 26 76